

Déclaration du Canada
Réunion préparatoire intergouvernementale de la
Commission du développement durable des Nations Unies – 19^e session

Discussions thématiques : exploitation minière

New York, 2 Mars 2011, 15h

Le Canada aimerait profiter de l'occasion pour remercier le bureau des travaux qu'il a organisés et des efforts acharnés qu'il a déployés en vue de préparer le profil thématique de l'exploitation minière pour le 19^e session.

Comme l'indique le rapport national publié par le Canada à la suite de la CDD-18, notre approche de la mise en valeur des ressources minérales est assortie d'un cadre législatif et réglementaire exhaustif et compte sur une solide gouvernance afin d'optimiser la contribution de nos abondantes ressources minérales au bien-être économique et social de nos communautés ainsi qu'à notre économie; elle met l'accent sur la science, la technologie et l'innovation pour améliorer l'extraction et le traitement des minéraux ainsi que la restauration des sites et l'atténuation des répercussions de l'activité minière sur l'environnement et la santé humaine. L'approche prévoit également la consultation et la participation de divers intervenants, et l'établissement de partenariats avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les universités et les institutions internationales—le tout, afin de tirer profit des connaissances et de l'expertise au pays comme à l'étranger.

Les propositions du Canada concernant la voie à suivre encouragent les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants à agir dans quatre domaines clés : l'amélioration de la gouvernance nationale des ressources minérales, le renforcement du dialogue sur les politiques nationales applicables aux mines, la réduction de l'empreinte environnementale des activités minières et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. Mais d'abord et avant tout, la proposition du Canada met l'accent sur le rôle que les organismes d'aide multilatéraux et internationaux jouent pour renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles du secteur minier.

Le Canada reconnaît qu'il faut poursuivre le dialogue sur l'exploitation minière. Un tel dialogue doit insister sur le renforcement des capacités pour assurer une bonne gouvernance du secteur minier, sur la participation active des ministères fédéraux responsables des mines, sur l'adoption d'une approche multilatérale, sur la prévention du double emploi et sur la promotion de la collaboration sur d'autres tribunes et avec d'autres organismes d'exploitation minière.

Le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable découle d'un partenariat établi lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 en vue d'appliquer le paragraphe 46 du Plan de mise en

œuvre de Johannesburg. Comptant plus de 43 gouvernements membres, le Forum est à l'heure actuelle la seule tribune mondiale concernant l'exploitation minière qui cherche à renforcer la gouvernance et les capacités des pays en développement grâce à l'échange de renseignements, à la diffusion de connaissances et à la promotion de pratiques exemplaires en vue de gérer efficacement la mise en valeur des ressources minérales. Les membres ont élaboré un cadre stratégique sur l'exploitation minière afin de renforcer la gouvernance des ressources minérales dans les domaines clés cernés par les pays en développement, comme le contexte juridique et politique, l'optimisation des avantages financiers, l'optimisation des avantages socioéconomiques, la gestion de l'environnement, la restauration des sites miniers, et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Le Canada reconnaît la contribution du Forum intergouvernemental au processus intersessionnel menant à la CDD-19, en tant qu'organisme consultatif sur les politiques d'exploitation minière, en vue d'informer le réseau des Nations Unies et d'encourager les participants à la CDD-19 à utiliser son cadre stratégique sur l'exploitation minière comme référence mondiale utile pour la bonne gouvernance du secteur minier. Le Canada reconnaît également le partenariat fructueux avec la CNUCED, qui est l'hôte du Forum intergouvernemental et qui contribue au dialogue sur la gouvernance depuis le Sommet mondial de 2002.

Le Canada croit que pour renforcer le dialogue sur les politiques minières nationales, les ministères responsables de cette question doivent miser sur une approche pangouvernementale de l'élaboration de ces politiques, garantissant ainsi une meilleure intégration des cadres législatifs et réglementaires régissant les questions transversales, de même que l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale de l'exploitation minière aux objectifs nationaux de mise en valeur des ressources. Les ministères des mines doivent également participer pleinement et directement aux forums sur l'exploitation minière, notamment aux discussions actuelles.

L'élaboration de processus de mobilisation locale et nationale des divers intervenants, y compris les peuples autochtones, augmente la transparence au gouvernement et dans l'industrie, réduit les conflits sociaux qu'engendre l'exploitation minière et favorise l'échange d'information et de connaissances entre les intervenants.

Le Canada reconnaît qu'on doit coordonner davantage les travaux de recherche et les innovations scientifiques réalisés par des partenariats publics et privés, des universités, des établissements de recherche et d'autres organisations afin de réduire l'empreinte environnementale de l'exploitation minière. Ce faisant, il accroîtra les occasions de tirer profit des échanges techniques à l'échelle nationale et internationale, d'améliorer les technologies et l'expertise des pays en développement, et de créer des réseaux scientifiques régionaux et mondiaux. De même, l'élaboration d'une base de données de recherche, qui serait accessible à partir du site Web du Secrétariat du CDD, pourrait l'aider dans sa tâche.

Le Canada appuie les efforts déployés par tous les intervenants en vue de promouvoir les directives et les principes non exécutoires qui régissent l'activité minière et dont on a convenu à l'échelle internationale. La stratégie du Canada intitulée « Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés

extractives canadiennes présentes à l'étranger » encourage l'industrie à respecter le Pacte mondial de l'ONU, les Critères de performance de la SFI, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et la Global Reporting Initiative.

Pour le Canada, la responsabilité sociale des entreprises s'entend des initiatives volontaires de l'industrie qui dépassent la simple conformité aux cadres législatifs et réglementaires. Toutefois, pour que la responsabilité sociale des entreprises contribue réellement à réduire la pauvreté, les gouvernements hôtes doivent renforcer leur gouvernance et la capacité de leurs institutions. Il faut aussi tenir compte de la contribution des autres intervenants à la prestation des avantages économiques et sociaux aux citoyens.

Le Canada se réjouit à l'idée de travailler avec ses partenaires au pays et avec la communauté internationale sur des tribunes multilatérales en vue d'élaborer des politiques et des mesures qui aideront les gouvernements à améliorer la contribution du secteur minier au développement durable. Le Canada reste déterminé à aller de l'avant en prenant des mesures concrètes, en échangeant ses pratiques exemplaires et en participant à un dialogue productif pour relever les défis de l'heure. Le Canada a d'ailleurs plusieurs commentaires techniques à formuler sur le Rapport du Secrétaire général intitulé « Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : exploitation minière », commentaires qu'il présentera au Secrétariat dans un document distinct.